

Deuxième partie

---

Aide à la correction AC II/1

Texte figurant sur la page de couverture des feuilles de réponses des candidats :

**Prescriptions importantes concernant la manière de traiter les exercices**

- Lorsque l'exercice consiste à énumérer plusieurs éléments de réponse, ces éléments doivent être clairement distincts les uns des autres. **Des réponses trop semblables ou synonymes ne seront comptées qu'une seule fois.**
- Répondez conformément aux exigences de la question. Ainsi, lorsque deux exemples sont demandés, il est inutile d'en donner trois. Lors de la correction, seuls les deux premiers (respectivement le nombre demandé) seront retenus. Les réponses supplémentaires ne seront pas prises en considération.
- Les questions ouvertes doivent être traitées sur les feuilles de réponse **de manière claire et lisible.**
- Pour faciliter la lecture, nous n'avons utilisé que le masculin pour désigner des personnes ou des fonctions ; il va de soi que ces substantifs désignent aussi bien des femmes que des hommes.

**Veillez inscrire vos nom, prénom et numéro de candidat sur toutes les feuilles de réponse. Merci !**

**Bonne chance !**

Deuxième partie

Aide à la correction AC II/2

Problème 31

4'

4,5 points

--

Veillez citer les trois secteurs de l'économie et mentionner deux exemples d'activités pour chacun d'eux.

Secteur économique	Exemples		
<i>Secteur primaire (Acquisition des matières premières)</i>	<i>Agriculture</i>		
	<i>Mines de charbon</i>		
<i>Secteur secondaire (Production)</i>	<i>Industrie des machines</i>		
	<i>Construction</i>		
<i>Secteur tertiaire (Services)</i>	<i>Banques</i>		
	<i>Assurances</i>		

**Indications pour les correcteurs**

0,5 points par secteur économique et par exemple corrects

**Deuxième partie**

**Aide à la correction AC II/3**

**Problème 32**

**3'**

**2 points**

--

Lorsqu'elle décrit l'environnement de l'entreprise, la science économique distingue généralement cinq sphères ou domaines. Veuillez en citer quatre.

<b>Quatre sphères ou domaines de l'environnement de l'entreprise</b>	
<i>Domaine économique</i>	
<i>Domaine écologique</i>	
<i>Domaine technologique</i>	
<i>Domaine social ou socio-culturel</i>	
<i>Domaine juridique</i>	


**Indications pour les correcteurs**  
0,5 points par réponse correcte

**Problème 33**

**4'**

**2.5 points**

--

Vous trouvez dans le tableau ci-dessous six affirmations concernant la charte, la politique du personnel ainsi que la politique et la culture d'entreprise. Veuillez indiquer si elles sont justes ou fausses en plaçant une croix dans la colonne appropriée.

<b>Affirmations</b>	<b>Vrai</b>	<b>Faux</b>
La politique du personnel est de la compétence du DRH.		<b>X</b>
La politique de rémunération fait partie de la politique du personnel.	<b>X</b>	
La politique de formation ne fait pas partie de la politique du personnel.		<b>X</b>
La charte donne une indication sur la culture d'entreprise.	<b>X</b>	
Avant sa publication, la charte doit être approuvée par les plus hautes instances de l'entreprise.	<b>X</b>	


**Indications pour les correcteurs**  
0,5 points par réponse correcte

Deuxième partie

Aide à la correction AC II/4

Problème 34

2'

1 point

Qu'est-ce que le taux de rotation du personnel et comment le calcule-t-on ?

**Taux de rotation du personnel**

*Le taux de rotation du personnel est le rapport, exprimé en pourcentage, entre le nombre des travailleurs qui, au cours d'une période donnée, ont quitté une organisation, et le nombre moyen de travailleurs que l'organisation a employés au cours de la même période.*

**Taux de rotation du personnel = Nombre de départs X 100 / effectif moyen (en personnes)**

Indications pour les correcteurs

1 point pour une réponse et une formule correcte

Problème 35

4'

3 points

Vous constatez que le taux de rotation du personnel de votre entreprise est très nettement au-dessus de la moyenne de votre branche. Il vous faut absolument en connaître les causes. Quels instruments ou mesures pouvez-vous mettre en œuvre pour connaître les raisons de ce taux de rotation élevé. Veuillez en citer trois.

**Instruments ou mesures d'analyse du taux de rotation**

*Enquêtes périodiques de satisfaction auprès du personnel.*

*Entretiens structurés de départ avec analyse systématique.*

*Questions ciblées lors des entretiens annuels d'appréciation, enregistrement des réponses et exploitation.*

*Forum avec des groupes de collaborateurs (modération par le DRH).*

*Création d'un poste d'ombudsman du climat social*

*Mandat à un cabinet spécialisé en analyse du climat social*

*Dialogue continu avec la Commission du personnel, etc.*

  
  
  
  
  

Indications pour les correcteurs

1 point par réponse pertinente

Deuxième partie

Aide à la correction AC II/5

Problème 36

3'

3 points

Le taux de rotation du personnel est un indicateur RH. De manière générale, à quelles fins sont utilisés les indicateurs de gestion ? Veuillez donner deux raisons.

**Deux raisons**

*Les indicateurs économiques sont utiles pour mesurer et comparer les résultats d'une période à une autre, ou d'une entité à une autre*

*Les indicateurs sont utilisés pour prendre les décisions adéquates*

*Dans les grandes entreprises, les indicateurs sont avant tout utilisés pour influencer positivement les comportements des employés*

*Les indicateurs ont une signification particulière lorsqu'ils sont utilisés dans le benchmarking (positionnement sur le marché). Les résultats des « meilleures entreprises » sont utilisés pour définir de « bonnes pratiques » (Best practices)*

**Indications pour les correcteurs**

*1.5 points par réponse pertinente*

Problème 37

3'

4 points

Veuillez nommer deux autres exemples d'indicateurs et expliquer brièvement leur utilité.

<b>Exemples</b>	<b>Explications</b>
<i>Rendement</i>	<i>Bénéfice en rapport avec le capital</i>
<i>Couverture des frais fixes</i>	<i>Contribution pour couvrir les frais fixes</i>
<i>Niveau de liquidité</i>	<i>Capacité à couvrir les passifs (dettes) à court et long terme</i>
<i>Part de capitaux étrangers</i>	<i>Montant des dettes par rapport au capital total</i>
<i>Taux d'absentéisme</i>	<i>Part des heures d'absence par rapport au total des heures à faire</i>
<i>Ancienneté moyenne</i>	<i>Nombre d'années réalisées en moyenne par tous les employés</i>

**Indications pour les correcteurs**

*1 point par exemple correct*

*1 point par explication correcte*

**Deuxième partie**

---

**Aide à la correction AC II/6**

**Problème 38**

**12'**

**14 points**



**Salaire à l'heure - septembre 2011**

Konrad Strahm travaille depuis une année comme collaborateur auxiliaire auprès de PM Sàrl. Dans la période allant du 15 août au 14 septembre 2011, il a effectué 45 heures.

Autres données utiles pour l'élaboration de son décompte de salaire de septembre 2011 :

- Salaire de base CHF 27.00 à l'heure
- Indemnité de vacances 8.33% du salaire de base
- Indemnités pour jours fériés 3.75% du salaire de base
- 13<sup>e</sup> salaire CHF 2.50 brut à l'heure
- Indemnité kilométrique pour déplacements professionnels en voiture privée : CHF 0.60 ;
- Du 15 août au 14 septembre 2011, Konrad Strahm a annoncé 50km de voyages professionnels ;
- Au début septembre, PM Sàrl. a reçu pour Konrad Strahm CHF 225.00 d'indemnités de l'assurance perte de gain maladie ;
- CHF 50.00 doivent être portés en déduction sur le décompte de salaire de septembre de M. Strahm, en paiement d'une machine à écrire d'occasion ;

En plus des déductions de l'AVS/AI/APG et de l'assurance chômage, les déductions suivantes doivent être opérées :

- Assurance accidents non professionnels 1.7%
- Assurance perte de gain maladie 0,6% du montant soumis à l'AVS
- Caisse de pensions pas soumis

Veillez établir le décompte du mois de septembre 2011. Pour les déductions, le taux, la base et les calculs doivent être lisibles. Si la base est erronée, aucun point n'est attribué sur cette ligne.

**Certificat d'assistant-e en gestion du personnel Série zéro (Directives 2010)**

**Deuxième partie**

**Aide à la correction AC II/7**

<b>Décompte de salaire de Septembre 2011 pour Monsieur Konrad Strahm</b>					
<b>Rubrique</b>	<b>Taux</b>	<b>Base</b>	<b>CHF</b>	<b>CHF</b>	<b>Pts</b>
Salaire à l'heure	45	27.00		1'215.00	<b>2.00</b>
Indemnité vacances	8,33%	1'215.00		101.20	<b>2.00</b>
Indemnité jours fériés	3.75%	1'215.00		45.55	<b>2.00</b>
13e salaire	45	2.50		112.50	<b>2.00</b>
Indemnités de l'APGM			225.00		<b>1.00</b>
Correction APMG			-225.00	-	<b>1.00</b>
<b>Salaire brut</b>				1'474.25	-
<b>Déduction</b>					
AVS/AI/APG	5.15%	1'249.25	64.35		<b>0.50</b>
Chômage I	1.10%	1'249.25	13.75		<b>0.50</b>
AANP	1.70%	1'249.25	21.25		<b>0.50</b>
APGM	0.60%	1'249.25	7.50		<b>0.50</b>
<b>Total des déductions</b>			106.85	-106.85	-
Salaire net				1'367.40	-
Indemnité kilométrique	50	0.60		30.00	<b>0.50</b>
Achat de produits				-50.00	<b>0.50</b>
<b>Net à payer</b>				1'347.40	<b>1.00</b>

**Indications pour les correcteurs**

*Dans les déductions, n'attribuer aucun point si la base est fausse.*

*Net à payer : n'attribuer le point que si le montant est exact*

**Deuxième partie**

---

**Aide à la correction AC II/8**

**Problème 39**

**18'**

**16,5 pts**



**Salaire mensuel de septembre 2011**

Adrien Marti, marié, deux enfants âgés de 3 et 5 ans, travaille depuis septembre 2001 chez Von Ried SA. Il fait partie des cadres.

Veillez trouver ci-dessous les données utiles à l'élaboration de son salaire de septembre :

- Salaire mensuel de CHF 11'800.00 jusqu'au mois d'août 2011 ;
- Nouveau salaire mensuel dès septembre 2011 CHF 12'000.00 ;
- Le 13<sup>e</sup> salaire est versé en quatre tranches prorata temporis en mars, juin, septembre et décembre ;
- Monsieur Marti bénéficie de frais forfaitaires de représentation de CHF 600.00 par mois ;
- Par l'intermédiaire de son entreprise, Monsieur Marti reçoit des allocations familiales de CHF 250.00 par mois et par enfant ;
- Il est au bénéfice d'une voiture d'entreprise qu'il peut utiliser sans restriction pour son usage privé (prix d'achat : CHF 40'000.00, sans TVA) ;
- Avec son salaire de septembre 2011, Adrien Marti reçoit une prime de fidélité de CHF 2'200.00 pour ses 10 ans de service ;
- Au début septembre, Von Ried SA a reçu pour Adrien Marti CHF 850.00 d'indemnités journalières de l'assurance accidents ;
- CHF 400.00 doivent être portés en déduction sur le décompte de salaire de septembre de M. Marti, en paiement d'un ordinateur d'occasion ;

En plus des déductions de l'AVS/AI/APG et de l'assurance chômage, les déductions suivantes doivent être opérées :

- |  |   |
|--|---|
| • Assurance accidents non professionnels | 1,6%  |
| • Assurance perte de gain maladie        | 0,6% du salaire soumis à l'AVS, sans la prime de fidélité ni la part privée de la voiture |
| • Assurance accidents complémentaire     | 0,1% du salaire soumis à l'AVS, sans la prime de fidélité ni la part privée de la voiture |
| • Caisse de pensions (part de l'employé) | CHF 7'800.00 par an déduits en 12 mensualités.  |

Veillez établir le décompte du mois de septembre 2011. Pour les déductions, le taux, la base et les calculs doivent être lisibles. Si la base est erronée, aucun point n'est attribué sur cette ligne.

**Deuxième partie**

**Aide à la correction AC II/9**

**Monsieur Adrien Marti - Décompte de salaire de septembre 2011**

<b>Rubrique</b>	<b>Taux</b>	<b>Base</b>	<b>CHF</b>	<b>CHF</b>	<b>Pts</b>
Salaire mensuel				12'000.00	<b>2.00</b>
13e salaire				2'966.65	<b>2.00</b>
Prime de fidélité				2'200.00	<b>2.00</b>
Allocations familiales	2	250.00		500.00	<b>1.00</b>
Indemnités journalières accident			850.00		<b>1.00</b>
Correction ind. journal. accident			-850.00	-	<b>1.00</b>
Part privée de la voiture de service	0.8%	40'000.00		320.00	<b>1.00</b>
<b>Salaire brut</b>				17'986.65	-
<b>Déductions</b>					
AVS/AI/APG	5.15%	16'636.65	856.80		<b>0.50</b>
Chômage I	1.10%	10'500.00	115.50		<b>0.50</b>
Chômage II	0.50%	6'136.65	30.70		<b>0.50</b>
AANP	1.60%	10'500.00	168.00		<b>0.50</b>
APGM	0.60%	14'116.65	84.70		<b>0.50</b>
Assur. accident complémentaire	0.10%	14'116.65	14.10		<b>0.50</b>
Caisse de pensions			650.00		<b>0.50</b>
<b>Total des déductions</b>			1'919.80	-1'919.80	-
<b>Salaire net</b>				16'066.85	-
Frais forfaitaires de représentation				600.00	<b>0.50</b>
Correction part privée de la voiture				-320.00	<b>1.00</b>
Achat d'un ordinateur				-400.00	<b>0.50</b>
<b>Net à payer</b>				15'946.85	<b>1.00</b>

**Indications pour les correcteurs**

*Dans les déductions, n'attribuer aucun point si la base est fausse.*

*Net à payer : n'attribuer le point que si le montant est exact*

*13<sup>e</sup> salaire : (11'800/12 \* 2) + (12'000/12) = 1966.65+1'000 = 2'966.65*

**Deuxième partie**

---

**Aide à la correction AC II/10**

**Problème 40**

**14'**

**14 points**



**Certificat de salaire 2010**

Monsieur Heinz Zingg, Feldeggweg 12, 2500 Bienne, NAVS 756.9122.7212.02, travaille depuis août 2000 chez Von Ried SA, route du Village 2, 3250 à Lyss, tél. 032 392 40 40.

Voici les données qui vous permettront de préparer son certificat de salaire :

- salaire annuel 2010 : CHF 72'000.00 ;
- en 2010, il a reçu une prime de fidélité de CHF 2'000.00 ;
- en 2010, Monsieur Zingg a suivi une formation post-grade en emploi qu'il a brillamment achevée ; l'entreprise lui a versé une participation a ses frais de formation de CHF 5'000.00 ;
- Le règlement des frais de Von Ried SA a été approuvé par l'administration fiscale du canton de Berne en date du 15 mars 2009 ;
- La responsable des salaires chez Von Ried SA s'appelle Suzanne Meier ;

En plus des cotisations AVS/AI/APG et de l'assurance chômage, les déductions suivantes sont opérées :

- Assurance accidents non professionnels      1,4% du salaire soumis à l'AVS
- Caisse de pensions      CHR 350.00 par mois (part employé)

Veuillez compléter le Certificat de salaire pour l'année 2010.

**Indications pour les correcteurs**

*I = Indiquer le lieu, la date, la raison sociale de l'entreprise, le nom et le no de téléphone de la personne responsable.*

# Certificat d'assistant-e en gestion du personnel Série zéro (Directives 2010)

## Deuxième partie

### Aide à la correction AC II/11

**A**  **Lohnausweis - Certificat de salaire - Certificato di salario** 0.5

**B**  **Rentenbescheinigung - Attestation de rentes - Attestazione delle rendite**

**C**  **756.9122.7212.02** **F**  Unentgeltliche Beförderung zwischen Wohn- und Arbeitsort  
Transport gratuit entre le domicile et le lieu de travail  
Trasporto gratuito dal domicilio al luogo di lavoro 0.5

AHV-Nr. - No AVS - N. AVS Neue AHV-Nr. - Nouveau No AVS - Nuovo N. AVS

**D** **2010** **E** **01.01.2010** **31.12.2010** **G**  Kantinenverpflegung / Lunch-Checks  
Repas à la cantine / chèques-repas  
Pasti alla mensa / buoni pasto 1.0

Jahr - Année - Anno von - du - dal bis - au - al

**H**  **Monsieur** 0.5

**Heinz Zingg**

**Feldegweg 12**

**2500 Bienne**

Bitte die Wegleitung beachten  
Observer s.v.p. la directive  
Osservare p.f. l'istruzione

		Nur ganze Frankenbeträge Que des montants entiers Unicamente importi interi				
1.	Lohn / Rente Salaire / Rente Salario / Rendita	soweit nicht unter Ziffer 2-7 aufzuführen qui ne concerne pas les chiffres 2 à 7 ci-dessous se non da indicare sotto cifre da 2 a 7 più sotto	/ Rente / Rente / Rendita	72000	1.0	
2.	Gehaltsnebenleistungen Prestations salariales accessoires Prestazioni accessorie al salario	2.1 Verpflegung, Unterkunft - Pension, logement - Vitto, alloggio 2.2 Privatanteil Geschäftswagen - Part privée voiture de service - Quota privata automobile di servizio 2.3 Andere - Autres - Altre Art - Genre - Genere	+ + +			
3.	Unregelmässige Leistungen - Prestations non périodiques - Prestazioni aperiodiche Art - Genre - Genere					
	<b>Prime de fidélité</b>		+	2000	1.0	
4.	Kapitalleistungen - Prestations en capital - Prestazioni in capitale Art - Genre - Genere		+			
5.	Beteiligungsrechte gemäss Beiblatt - Droits de participation selon annexe - Diritti di partecipazione secondo allegato		+			
6.	Verwaltungsratsentschädigungen - Indemnités des membres de l'administration - Indennità dei membri di consigli d'amministrazione		+			
7.	Andere Leistungen - Autres prestations - Altre prestazioni Art - Genre - Genere		+			
8.	Bruttolohn total / Rente - Salaire brut total / Rente - Salario lordo totale / Rendita		=	74000	0.5	
9.	Beiträge AHV/IV/EO/ALV/NBUV - Cotisations AVS/AI/APG/AC/AANP - Contributi AVS/AI/IPG/AD/AINP		-	5661	2.0	
10.	Berufliche Vorsorge 2. Säule / Prévoyance professionnelle 2 <sup>e</sup> pilier / Previdenza professionale 2 <sup>o</sup> pilastro	10.1 Ordentliche Beiträge - Cotisations ordinaires - Contributi ordinari 10.2 Beiträge für den Einkauf - Cotisations pour le rachat - Contributi per il riscatto	- -	4200	1.0	
11.	<b>Nettolohn / Rente - Salaire net / Rente - Salario netto / Rendita</b>		=	64139	1.0	
	<b>In die Steuererklärung übertragen - A reporter sur la déclaration d'impôt - Da riportare nella dichiarazione d'imposta</b>					
12.	Quellensteuerabzug - Retenue de l'impôt à la source - Ritenuta d'imposta alla fonte					
13.	Spesenvergütungen - Allocations pour frais - Indennità per spese Nicht im Bruttolohn (gemäss Ziffer 8) enthalten - Non comprises dans le salaire brut (au chiffre 8) - Non comprese nel salario lordo (sotto cifra 8)	13.1 Effektive Spesen / Frais effectifs / Spese effettive 13.1.1 Reise, Verpflegung, Übernachtung - Voyage, repas, nuitées - Viaggio, vitto, alloggio 13.1.2 Übrige - Autres - Altre Art - Genre - Genere 13.2 Pauschalspesen / Frais forfaitaires / Spese forfettarie 13.2.1 Repräsentation - Représentation - Rappresentanza 13.2.2 Auto - Voiture - Automobile 13.2.3 Übrige - Autres - Altre Art - Genre - Genere 13.3 Beiträge an die Weiterbildung - Contributions au perfectionnement - Contributi per il perfezionamento			5000	1.0
14.	Weitere Gehaltsnebenleistungen Autres prestations salariales accessoires Altre prestazioni accessorie al salario	Art Genre Genere				
15.	Bemerkungen Observations Osservazioni	<b>Règlement des frais approuvé le 15 mars 2009 par l'administration fiscale du canton de Berne</b>			2.0	

**I** Ort und Datum - Lieu et date - Luogo e data **Lyss, xxxx 2011** 2.0

Die Richtigkeit und Vollständigkeit bestätigt  
inkl. genauer Anschrift und Telefonnummer des Arbeitgebers  
Certifié exact et complet  
y.c. adresse et numéro de téléphone exacts de l'employeur  
Certificato esatto e completo  
compresi indirizzo e numero di telefono esatti del datore di lavoro

**von Ried AG**  
Route du Village 2  
3250 Lyss  
Tel. 032 392 40 40  
Mme Suzanne Meier

Deuxième partie

Aide à la correction AC II/12

Problème 41

2'

1 point

Pierre Studer a un salaire total de CHF 19'000.00 sur l'année civile 2011. A partir de quel montant annuel devra-t-il obligatoirement être affilié au deuxième pilier ?

**Seuil d'entrée dans la LPP**

CHF 20'880.00

**Indications pour les correcteurs**

1 point si le montant est exact

Problème 42

4'

2 points

Sandra Rufier travaille depuis cinq ans chez PM Sàrl. Son salaire annuel est de CHF 65'000.00 brut. Le 5 juin 2011, elle a donné naissance à une fille. Elle reprendra le travail à 100 % après la dernière indemnité journalière de l'APG maternité. PM Sàrl. paie le salaire à 100% pendant toute la durée du congé maternité. C'est donc l'entreprise qui va percevoir les indemnités de l'APG. Quel est le montant qui sera versé à PM Sàrl. au titre de l'assurance maternité fédérale ? Le détail du calcul doit être indiqué dans la réponse.

**Indemnités maternité de l'APG**

$65'000 / 360 = \text{CHF } 180.56$

$80\% \text{ de CHF } 181.- = \text{CHF } 144.80$

$98 \times 144.80 = \text{CHF } 14'190.40$

**Indications pour les correcteurs**

2 points si le montant et le calcul sont exacts

Deuxième partie

Aide à la correction AC II/13

Problème 43

3'

2 points

Le 1<sup>er</sup> avril 2011, Anina Lohner a augmenté son degré d'occupation de 60 % à 80 %. Son salaire mensuel (CHF 3'000.00 à 60 %) est augmenté proportionnellement. Elle a ensuite dénoncé son contrat de travail au 30 septembre 2011. Quel montant va-t-elle percevoir au titre du 13<sup>e</sup> salaire avec son salaire de septembre ? Veuillez indiquer les détails du calcul dans la réponse.

**Treizième salaire**

Salaire de janvier à mars : 3 X CHF 3'000.00 = CHF 9'000.00  
Salaire d'avril à septembre : 6 X CHF 4'000.00 = CHF 24'000.00  
Total CHF 33'000.00

13<sup>e</sup> salaire : CHF 33'000.00 / 12 = **CHF 2'750.00**

**Indications pour les correcteurs**

2 points si le montant et le calcul sont exacts

Problème 44

2'

1 point

Quel est le salaire maximal assuré annuellement dans le cadre de la LAA en 2011?

**Salaire assuré maximal dans la LAA**

CHF 126'000.--

**Indications pour les correcteurs**

N'accorder 1 point que se le montant est exact

Deuxième partie

Aide à la correction AC II/14

Problème 45

3'

3 points

--

Un collaborateur de PM Sàrl., Luc Studer, a effectué un service militaire de 14 jours. Pour cette période, l'entreprise ne lui paie que 70 % du salaire et c'est elle qui perçoit les indemnités de l'APG. Cette façon de procéder est-elle correcte ? Veuillez justifier votre réponse.

**Paiement du salaire pendant le service militaire**

*NON. Selon l'art. 10 de la LAPG, l'indemnité se monte à 80% du revenu ; c'est le montant minimum qui doit être reversé au militaire.*

--

**Indications pour les correcteurs**

*1 point pour la réponse « NON »*

*2 points pour une justification pertinente*

Problème 46

4'

2 points

--

Aussi bien pour l'employeur que pour l'employé, la rémunération doit répondre à certaines attentes ou conditions. Veuillez citer quatre attentes distinctes du point de vue de l'employé.

**Quatre attentes des employés envers la rémunération**

*Doit assurer les moyens d'existence*

*Doit correspondre aux exigences, difficultés du poste*

*Doit tenir compte des performances, du niveau de prestations*

*Doit prendre en compte l'expérience acquise dans la fonction*

*Doit être équitable sur le plan interne*

*Doit comprendre de bonnes prestations sociales, etc*


**Indications pour les correcteurs**

*0,5 points par réponse correcte*

Deuxième partie

Aide à la correction AC II/15

Problème 47

4'

2 points

Veillez citer deux situations exceptionnelles où les vacances peuvent être payées en argent.

**Païement des vacances en argent**

*Lors du départ d'un collaborateur, lorsque les nécessités du service ou de l'exploitation ne permettent pas de les accorder en temps.*

*Lors d'un emploi partiel et irrégulier, comprenant de nombreux jours sans travail.*

  

**Indications pour les correcteurs**

*1 point par réponse correcte*

Problème 48

2'

1 point

Quel est le montant de coordination dans la LPP en 2011 ?

**Montant de coordination de la LPP en 2011**

*CHF 24'360.00*

**Indications pour les correcteurs**

*N'accorder 1 point que si le montant est exact*

Deuxième partie

Aide à la correction AC II/16

Problème 49

2'

1,5 points

Veillez nommer les trois piliers du système suisse de prévoyance.

Désignation des trois piliers du système suisse de prévoyance
<i>Premier pilier : prévoyance publique ou étatique</i>
<i>Deuxième pilier : prévoyance professionnelle</i>
<i>Troisième pilier : prévoyance privée ou individuelle</i>

  
  

Problème 50

1'

1 point

Est-ce que la procuration peut être restreinte aux affaires d'une succursale?

Réponse
<input checked="" type="radio"/> Oui
<input type="radio"/> Non

  

Indications pour les correcteurs :  
réponse correcte 1 pt

Deuxième partie

---

Aide à la correction AC II/17

Problème 51

2'

2 points

--

Quelles sont les données requises pour inscrire un nouveau fondé de pouvoir au registre du commerce ? Veuillez nommer quatre données

Quatre données
<i>Nom   Prénom</i>
<i>Commune d'origine, resp. son pays d'origine pour un étranger</i>
<i>Commune de domicile</i>
<i>Genre de droit de signature</i>


Indications pour les correcteurs :  
Pour chaque réponse correcte 0.5 pt

Deuxième partie

Aide à la correction AC II/18

Problème 52

3'

3 points

--

Veillez expliquer la différence entre la formation professionnelle et la formation continue, et citez un exemple pour chacun

Réponses
<b>Formation professionnelle</b> <i>La formation de base spécifique à la préparation professionnelle et à l'initiation à un emploi</i>
<b>Exemple</b> <i>L'apprentissage</i>
<b>Formation continue</b> <i>Approfondissement / élargissement de la formation professionnelle   formations supérieures   mesures pour la reconversion professionnelle</i>
<b>Exemple</b> <i>Obtention d'un certificat ou d'un diplôme</i>


Indications pour les correcteurs :  
Pour chaque explication correcte 1 pt  
Pour chaque exemple correct 0.5 pt

**Deuxième partie**

---

**Aide à la correction AC II/19**

---

**Problème 53**

**2'**

**2 points**

--

M. Huber s'occupe du courrier interne. Il remplace régulièrement son collègue de travail qui est en charge de l'emballage et de l'expédition du courrier sortant (colis postaux). S'agit-il de :

<b>Propositions</b>	
<input checked="" type="checkbox"/> Job Rotation	
<input type="checkbox"/> Job Enlargement	
<input type="checkbox"/> Job Enrichment	


Mme Dietrich rassemble les commandes pour chaque fournisseur conformément aux demandes des départements. Auparavant, ces commandes étaient contrôlées par le responsable des achats. Désormais, elle doit effectuer elle-même les nouvelles commandes jusqu'à concurrence de CHF 5'000.-. S'agit-il de :

<b>Propositions</b>	
<input type="checkbox"/> Job Rotation	
<input type="checkbox"/> Job Enlargement	
<input checked="" type="checkbox"/> Job Enrichment	


Indications pour les correcteurs :  
Pour chaque réponse correcte 1 pt

Deuxième partie

Aide à la correction AC II/20

Problème 54

2'

2 points

--

Vous devez rechercher un animateur pour un cours de formation en techniques de communication pour les vendeurs de votre entreprise. Quels sont les critères de sélection sur lesquels vous allez vous baser ? Veuillez en nommer quatre.

Quatre critères
<i>Connaissances techniques   Références</i>
<i>Prix</i>
<i>Disponibilité</i>
<i>Méthodes pédagogiques et didactiques, etc.</i>


Indications pour les correcteurs :

Pour chaque réponse correcte 0.5 pt

Problème 55

2'

2 points

--

Quels sont les avantages d'une formation effectuée en dehors des locaux de l'entreprise ? Veuillez indiquer deux avantages.

Deux avantages
<i>Pas de perturbation   Les participants restent dans les lieux de la formation</i>
<i>Meilleure concentration   éventuellement de meilleures infrastructures techniques, etc.</i>


Indications pour les correcteurs :

Pour chaque réponse correcte 1 pt

Deuxième partie

Aide à la correction AC II/21

Problème 56

2'

3 points

--

Veillez nommer trois avantages spécifiques du contrôle et de l'évaluation d'une action de formation.

Trois avantages
<i>Evaluation des animateurs</i>
<i>Pertinence et choix des sujets traités</i>
<i>Possibilité de transfert dans la pratique   Ressources financières utilisées à bon es-cient   Utilité ou besoin de répéter la matière, etc</i>


**Indications pour les correcteurs :**

*Pour chaque réponse correcte 1 pt*

Problème 57

3'

3 points

--

Vous êtes assistant du personnel dans une entreprise de 300 employés. Le nouveau directeur des ventes doit être présenté au sein de la société. Comment allez-vous procéder ? Veillez indiquer trois mesures possibles.

Trois mesures
<i>Présentation personnelle aux cadres</i>
<i>Présentation sur l'intranet</i>
<i>Annonce sur le tableau d'affichage   Envoi d'un mémo aux employés, etc.</i>


**Indications pour les correcteurs :**

*Pour chaque réponse correcte 1 pt*

Deuxième partie

Aide à la correction AC II/22

Problème 58

1'

1 point

--

La direction de votre entreprise vient de communiquer que Mme Rochat a été nommée à la direction des achats. En qualité d'assistant du personnel, quelles mesures allez-vous prendre (son nouveau salaire a déjà été décidé). Veuillez indiquer deux mesures.

Deux mesures
Mise à jour de l'organigramme   Memo au personnel   Mail à tous les employés
Adapter la liste interne des téléphones, le manuel des employés   Adresser une lettre de félicitations à Mme Rochat


Indications pour les correcteurs :  
Pour chaque réponse correcte 0.5 pt

Problème 59

1'

1 point

--

Le chef de la production s'adresse à vous, en qualité d'assistant du personnel, pour informer en détail **l'ensemble des employés** que Mme Demierre souffre d'une grave maladie et qu'elle sera absente pendant trois mois. Etes-vous autorisé à procéder à une telle communication ?

Réponse
<input type="radio"/> Oui
<input checked="" type="radio"/> Non


Indications pour les correcteurs :  
Réponse correcte 1 pt